



Torah écrite (pentateuque) - Nombres

Chapitre 3

- 3,1 Suivent les générations d'Aaron et de Moïse, à l'époque où l'Éternel parlait à Moïse sur le mont Sinaï.
- 3,2 Voici les noms des fils d'Aaron: l'aîné, Nadab; puis Abihou, Eléazar et Ithamar.
- 3,3 Ce sont là les noms des fils d'Aaron, oints en qualité de pontifes, auxquels on conféra le sacerdoce.
- 3,4 Or, Nadab et Abihou moururent devant le Seigneur, pour avoir apporté devant lui un feu profane, dans le désert de Sinaï; ils n'avaient point eu d'enfants. Mais Eléazar et Ithamar fonctionnèrent sous les yeux d'Aaron, leur père.
- 3,5 L'Éternel parla à Moïse en ces termes:
- 3,6 "Fais approcher la tribu de Lévi et mets-la en présence d'Aaron le pontife, pour qu'ils l'assistent.
- 3,7 Ils rempliront sa tâche et celle de toute la communauté, devant la tente d'assignation, en faisant le service du tabernacle.
- 3,8 Ils auront la garde de tous les ustensiles de la tente d'assignation, et feront l'office des enfants d'Israël, en s'occupant du service du tabernacle.
- 3,9 Tu adjoindras donc les Lévites à Aaron et à ses fils: ils lui seront donnés comme adjoints, entre les enfants d'Israël.
- 3,10 Pour Aaron et ses fils, recommande-leur de veiller sur leur ministère; le profane qui y prendrait part serait frappé de mort."
- 3,11 L'Éternel parla à Moïse en ces termes:
- 3,12 "Moi-même, en effet, j'ai pris les Lévites entre les enfants d'Israël, en échange de tous les premiers-nés, prémices de la maternité, des enfants d'Israël; les Lévites sont donc à moi.
- 3,13 Car tout premier-né m'appartient: le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés du pays d'Egypte, j'ai consacré à moi tout premier-né en Israël, depuis l'homme jusqu'au bétail, ils m'appartiennent, à moi l'Éternel."
- 3,14 L'Éternel parla à Moïse, dans le désert de Sinaï, en ces termes:
- 3,15 "Fais le dénombrement des enfants de Lévi, selon leur descendance paternelle, par familles; tous les mâles, depuis l'âge d'un mois et au-delà, tu les dénombreras."
- 3,16 Moïse les dénombra sur l'ordre de l'Éternel, de la manière qui lui avait été prescrite.
- 3,17 Or, les fils de Lévi étaient les suivants, ainsi nommés: Gerson, Kehath et Merari.
- 3,18 Voici les noms des fils de Gerson avec leurs familles: Libni et Chimi;
- 3,19 les fils de Kehath avec leurs familles: Amram et Yiçhar, Hébrôn et Ouzziël;
- 3,20 et les fils de Merari avec leurs familles: Mahli et Mouchi. Telles sont les familles des Lévites, selon leur descendance paternelle.
- 3,21 Pour Gerson: la famille des Libnites et la famille des Chimites. Telles sont les familles issues de Gerson.
- 3,22 Dénombrées par le chiffre total des mâles, de l'âge d'un mois et au-delà, elles se composaient de sept mille cinq cents hommes.
- 3,23 Les familles issues de Gerson devaient camper derrière le tabernacle, à l'occident.
- 3,24 Le chef de famille, pour les Gersonites, était Elyaçaf, fils de Laël.
- 3,25 Et ce qu'avaient à garder les enfants de Gerson dans la tente d'assignation, c'était: le tabernacle et le pavillon, ses couvertures, et le rideau d'entrée de la tente d'assignation;



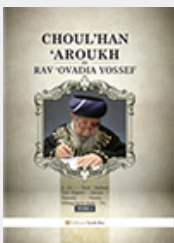
Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



- 3,26 les toiles du parvis, le rideau d'entrée du parvis, qui s'étend autour du tabernacle et de l'autel, ainsi que les cordages nécessaires à son service.
- 3,27 Pour Kehath: la famille des Amramites, la famille des Yiçharites, celle des Hébronites et celle des Ouzziélites. Telles sont les familles issues de Kehath.
- 3,28 Le chiffre total des mâles, depuis l'âge d'un mois et au-delà, fut de huit mille six cents, commis à la garde du sanctuaire.
- 3,29 Les familles des enfants de Kehath devaient occuper le flanc méridional du tabernacle.
- 3,30 Le chef de famille, pour la descendance de Kehath, était Eliçafân, fils d'Ouzziêl.
- 3,31 Et les objets confiés à leur garde: l'arche, la table, le candélabre, les autels, les ustensiles sacrés servant au ministère, et le voile avec tout son appareil.
- 3,32 Le chef général des Lévites était Eléazar, fils d'Aaron le pontife, ayant l'inspection de ceux qui étaient chargés de la garde du sanctuaire.
- 3,33 Pour Merari: la famille des Mahlites et la famille des Mouchites. Telles sont les familles de Merari.
- 3,34 Leur contingent, d'après le relevé de tous les mâles âgés d'un mois et au-delà, fut de six mille deux cents hommes.
- 3,35 Le chef de famille, pour la descendance de Merari, était Couriël, fils d'Abihayil. C'est au flanc nord du tabernacle qu'ils devaient camper.
- 3,36 Dépôt confié à la garde des Merarites: les solives du tabernacle, ses traverses, ses piliers et ses socles, toutes ses pièces et toute sa dépendance;
- 3,37 les piliers formant le pourtour du parvis, ainsi que leurs socles, leurs chevilles et leurs cordages.
- 3,38 Pour ceux qui stationnaient à la face orientale du tabernacle, devant la tente d'assignation, au levant, c'étaient Moïse, Aaron et ses fils, chargés de la garde du sanctuaire, pour le salut des enfants d'Israël: le profane qui en approchait encourait la mort.
- 3,39 Le nombre total des Lévites, recensés par Moïse et Aaron, sur l'ordre de l'Éternel, selon leurs familles, le total des mâles de l'âge d'un mois et au-delà, fut de vingt-deux mille.
- 3,40 L'Éternel dit à Moïse: "Dénombrer tous les premiers-nés mâles des enfants d'Israël, depuis l'âge d'un mois et au-dessus, et fais-en le relevé nominal.
- 3,41 Tu m'attribueras les Lévites, à moi l'Éternel, à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël, et le bétail des Lévites à la place des premiers-nés du bétail des enfants d'Israël."
- 3,42 Moïse dénombra, comme l'Éternel le lui avait ordonné, tous les premiers-nés parmi les enfants d'Israël.
- 3,43 Or, la somme des premiers-nés mâles, comptés par noms depuis l'âge d'un mois et au-delà, dans ce recensement, fut de vingt-deux mille deux cent soixante-treize.
- 3,44 Et l'Éternel parla ainsi à Moïse:
- 3,45 "Prends les Lévites à la place de tous les premiers-nés des enfants d'Israël, et le bétail des Lévites à la place de leur bétail, les Lévites devant m'appartenir, à moi l'Éternel.
- 3,46 Pour la rançon des deux cent soixante-treize, excédent des premiers-nés israélites sur le nombre des Lévites,
- 3,47 tu prendras cinq sicles par chaque tête; tu les prendras selon le poids du sanctuaire, à vingt ghéra le sicle,
- 3,48 et tu donneras cet argent à Aaron et à ses fils, comme rachat de la portion excédante."
- 3,49 Moïse recueillit le montant de la rançon, donnée par ceux qui étaient en plus du nombre racheté par les Lévites.
- 3,50 C'est des premiers-nés des enfants d'Israël qu'il reçut cette somme, mille trois cent soixante-cinq sicles, au poids du sanctuaire.
- 3,51 Et Moïse remit le montant du rachat à Aaron et à ses fils, sur l'ordre de l'Éternel, ainsi que l'Éternel l'avait prescrit à Moïse.



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions